L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 MARS 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
E. L. VIZINA, Rédacteur.
[illegible], Rédacteur.

Rue de Chartres, No 69, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
1 AN, $8 00. — 6 MOIS, $4 00.
3 MOIS, $2 00.
PAYABLE D'AVANCE.

LA SEMAINE.

Les publications d'[illegible] sont opportunes à recueillir aujourd'hui. Le [illegible] a, à raison de 25 cents pour les 40 premiers mots, et 10 cents pour les 40 jours dans [illegible] Il se présente tous les jours dans [illegible] personnes qui désirent s'abonner pour un [illegible] ou pour le compte d'une autre personne, [illegible] compte particulier pour [illegible] ainsi courte période nous encouragerions sans profit la [illegible] pendre nous nous bornons à [illegible] comptabilité, nous avons résolu de tout [illegible] et en adressant nos portraits à nos [illegible] prédécesseur. C'est donc à ces derniers que les [illegible] abonnés à la [illegible] doivent payer le montant de leur [illegible] prochain.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Nos [illegible] apportés par le *Perdo* [illegible] hier; ils vont jusqu'au 8 de ce mois pour l'Angleterre et jusqu'au 4 pour le continent.

L'[illegible] [illegible] [illegible] d'une manière positive que les préliminaires de la paix ont été signés à Paris [illegible]. Ils ou n'ont pas été signés définitivement [illegible] de samedi dernier par les plénipotentiaires?

Voilà la question qui continue à absorber l'opinion publique.

Non, disent encore la plupart des journaux français et belges.

Oui, persistent-nous à dire. Et nous renvoyons nos lecteurs au texte même des paroles prononcées à la séance du Corps législatif tenue à la chambre des Communes. Hier nous ne connaissions ces paroles que par un résumé télégraphique; aujourd'hui nous les avons sous les yeux.

Lord Palmerston a dit que les plénipotentiaires n'avaient pas signé, parce qu'ils avaient ordinaire de traité qui doivent être ratifié par les souverains; mais, au fond et en substance, un traité préliminaire a été véritablement signé.

Pourquoi. Quand?

Lord Palmerston a répondu à cette question. J'ai oublié le jour au juste. Très récemment.

Les journaux français eux-mêmes ont publié une dépêche dont le caractère pacifique semble confirmer la signature des préliminaires de paix. Cette dépêche, datée de Berlin le 4 mars, est ainsi conçue :

" Suivant réception d'un avis du comte Orloff, portant que les préliminaires de paix étaient signés, une estafette spéciale a été transmise au moyen du télégraphe, a été envoyée aujourd'hui par le czar Alexandre II. L'ambassadeur russe près le gouvernement de Berlin a été informé de ces circonstances. Un courrier de cabinet portant à Saint-Pétersbourg des dépêches du comte Orloff, Mayence en ce moment Berlin."

Le *Morning Post* de Londres, après avoir cité cette dépêche, ajoute:

C'est la meilleure réponse que nous puissions donner à ceux qui ont représenté la nouvelle que nous avons exclusivement publiée, comme n'ayant aucune valeur ni signification politique. Loin d'être une découverte sans valeur, elle vient fait réchauffé," qui ne mérite aucune attention. C'est maintenant une vérité reconnue, que le Czar l'un des premiers a reçu la confirmation officielle de la signature de la paix.

" Néanmoins, malgré de confiance dans l'honneur et la sollicitude de l'Empereur pour son peuple, dans le sein qu'il a de sa dignité et de son intérêt, nous sommes à l'abri de toute crainte, quelque [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]